



MRC de Caniapiscou
100, rue le Carrefour, C. P. 2025
Fermont (Québec) G0G 1J0
Téléphone: (418) 287-5339
Télécopieur: (418) 287-3420
Courriel: mrc@caniapiscou.net



PAR COURRIEL

Fermont, le 10 décembre 2020

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ17
Questions complémentaires**

Madame,

En réponse aux questions de la commission au document **DQ17** :

Question 1

Veillez définir les limites urbaines actuelles de la ville de Fermont sur une carte.

Réponse : Voir la carte jointe en annexe (affectation urbaine en rouge correspondant aux périmètres urbains).

Question 2

Veillez définir le concept de « voisinage » comme mentionné dans le règlement 303 relatif aux nuisances.

Réponse :

Se référer à la définition du dictionnaire. Par exemple : « Ensemble des voisins... Espace qui se trouve à proximité, à faible distance »¹.

¹ Voisinage. (2010). Dans *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*. Paris : Le Robert

Question 3

Est-ce que les résidents du lac Daigle font partie du voisinage (au sens du règlement 303) de la mine de fer du lac Bloom?

Réponse :

Se référer à la définition du dictionnaire et applicable selon la nuisance concernée.

Question 4

Est-ce que les résidents du lac Daigle seraient protégés par le règlement 303 relatif aux nuisances dans le cas où :

- a. Ils seraient incommodés par du bruit provenant des travaux effectués sur le bail minier?*
- b. Ils seraient incommodés par des poussières provenant du terrain de la mine du lac Bloom?*

Réponse : a. et b. Plusieurs éléments sont pris en considération par l'autorisation émise par les ministères relatifs au droit d'utilisation du territoire public et l'autorisation environnementale. Lors de la demande d'autorisation et durant l'exploitation, le promoteur doit respecter des normes d'encadrement face aux impacts créés par le projet par rapport aux bruits émis et à la poussière dans l'air. Le ministère est chargé d'en assurer le respect pour l'émission de l'autorisation, durant l'exploitation et même lors de la restauration du site. Si une plainte est acheminée au Service d'urbanisme, elle sera évaluée au cas par cas.

Question 5

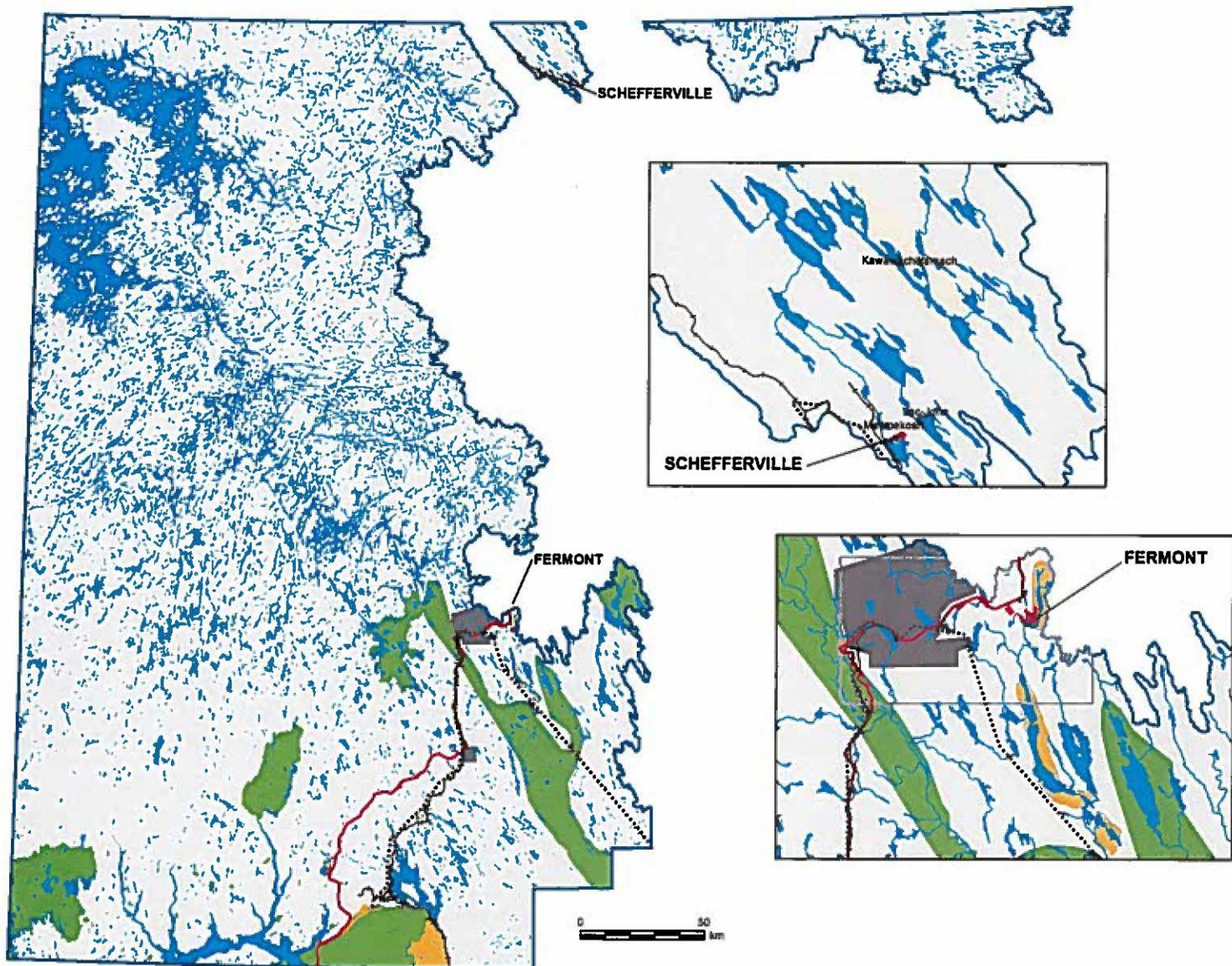
Est-ce qu'une surveillance est faite pour l'application du règlement 303 relatif aux nuisances, ou la ville de Fermont attend plutôt des plaintes de résidents pour l'appliquer?

Réponse : Oui, une surveillance est faite régulièrement, surtout dans le périmètre urbain, et bien entendu sur toute plainte qui peut être déposée.

Question 6

Veillez fournir l'historique des plaintes (depuis 2008) relatives aux nuisances sonores et aux épisodes de poussières provenant des sites miniers de la région, le cas échéant?

Réponse : À notre connaissance, aucune plainte n'a été logée officiellement à nos bureaux en ce sens.



**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ**



Légende

- Ligne électrique
- Chemin de fer
- Route 389
- Affectation conservation
- Affectation ressource
- Affectation minière
- Affectation récréation
- Affectation urbaine
- Territoire autochtone
- Lac
- MRC de Caniapiscau

Projection : MTR, Azouzi 8
Datum : NAD 83



**CARTE 5: GRANDES
AFFECTATIONS
DU TERRITOIRE**

MRC DE CANIAPISCAU

Date de création :
Date de mise à jour : juin 2015
Source : Ministère des Ressources naturelles
* Plan de l'Énergie Approuvé et des Services de Développement des Ressources Énergétiques